

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 28 février 2023** à compter de **18 h**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Frédéric Galantai.

À laquelle sont présents :

Monsieur Frédéric Galantai, maire
Monsieur Vincent Noël, conseiller
Monsieur Patrick Dion, conseiller
Madame Sylvie Major, conseillère
Madame Paule Fontaine, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Frédéric Galantai.

Sont également présentes :

Madame Nathalie Leclaire, directrice générale
Maître Karine Patton, greffière

Sont absents :

Madame Karine Laroche, conseillère
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Julie Simoneau, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Période de questions.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Embauche d'un chef de division au Service de sécurité incendie.
4. Embauche d'un chef aux opérations au Service de sécurité incendie.
5. Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un chef aux opérations au Service de sécurité incendie.
6. Période d'intervention des membres du conseil.
7. Période de questions.
8. Levée de la séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes et répond également à des questions reçues par courriel en vue de la présente séance.

Aucune question n'est posée.

2023-02-071

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël

APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion

et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-02-072

EMBAUCHE D'UN CHEF DE DIVISION AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que le poste de chef de division au Service de sécurité incendie est vacant;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major

APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion

et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER monsieur Mario Martin, à titre de chef de division au Service de sécurité incendie, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Directeur du Service de sécurité incendie.

Date prévue d'entrée en fonction: le ou vers le 7 mars 2023 et il sera soumis à une période d'essai de six mois à compter de cette date.

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres.

Cette embauche est conditionnelle au résultat de la vérification des antécédents judiciaires, du dossier de conduite ainsi que des résultats de l'examen médical préemploi.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2023-02-073

EMBAUCHE D'UN CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU qu'un poste de chef aux opérations au Service de sécurité incendie est vacant;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël

APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion

et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER monsieur Robby Lagacé à titre de chef aux opérations au Service de sécurité incendie, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Directeur du Service de sécurité incendie.

Date prévue d'entrée en fonction: le ou vers le 7 avril 2023 et il sera soumis à une période d'essai de six mois à compter de cette date.

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres.

Cette embauche est conditionnelle au résultat de la vérification des antécédents judiciaires, du dossier de conduite ainsi que des résultats de l'examen médical de préemploi.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

ADOPTÉE

2023-02-074

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UN CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que monsieur Jean Quintin a été embauché à titre de chef aux opérations contractuel au Service de sécurité incendie en vertu de la résolution portant le numéro 2022-07-235 adoptée le 5 juillet 2022;

ATTENDU que monsieur Quintin est entré en fonction le 6 juillet 2022;

ATTENDU qu'il était soumis à une période d'essai se terminant le ou vers le 6 janvier 2023;

ATTENDU qu'un poste de chef aux opérations au Service de sécurité incendie sera vacant à compter du 6 mars prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major

APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion

et résolu unanimement :

D'ACCORDER à monsieur, Jean Quintin le statut d'employé permanent au poste de chef aux opérations au Service de sécurité incendie, aux conditions de l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres, tel statut étant effectif à compter du 1^{er} mars 2023.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

Aucune question n'est posée.

2023-02-075

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 02

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Frédéric Galantai, maire

Me Karine Patton, greffière